

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle des Forges de Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BUHE Thierry ; CRESSON-BRASSART Christèle ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent ; RADENNEN-PAGEOT Annick ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur RASLE-ROCHE Morgan ayant donné pouvoir à Monsieur LE GOFF Yannick.
Madame HAGARD Elisabeth ayant donné pouvoir à Madame LE SAULNIER Brigitte.

En exercice : **25**
Présents : **13**
Absents : **12**
Représentés : **02**

Date d'envoi des convocations : **jeudi 18 mars 2021**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2021-03-20

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
CIAS – TARIFS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

A la demande du Trésor Public, une harmonisation des prix appliqués sur les Aires d'Accueil des Gens du Voyage est nécessaire.

Vu la grille tarifaire proposée ci-dessous, pour la gestion des Aires d'Accueil des Gens du voyage.

| | Aire de Paimpol | Aire de Ploumagoar |
|--|---|---------------------------|
| Droit de place | 2,26 € / jour | 2 € / jour |
| Consommation des fluides | | |
| Eau | 4,12 / M ³ | 2 € / jour |
| Electricité | 0,17 / kWh | 2 € / jour |
| Caution | 90 € | 90 € |
| Tarif forfaitaire en cas d'incident technique | 20 € / semaine | 20 € / semaine |
| | Aire de grands passages / stationnements spontanés | |
| | 20 € par semaine pour les caravanes double essieu | |

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, moins une abstention de Monsieur Yannick ECHEVEST,

ADOpte, la grille tarifaire ci-dessus,

AUTORISE, le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 6/4/2021
et de publication le 6/4/2021
La Présidente,



Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

